

منبر العمال الجزائري

MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS

LA 4^{me} CONFÉRENCE NATIONALE SUR L'IMMIGRATION

AU CŒUR DE LA BATAILLE
POUR LES
3 MILLIONS D'ADHÉRENTS
A LA C.G.T.

par René LOMET

Les travailleurs immigrés sont, comme l'ensemble des travailleurs, victimes de la crise et, dans bien des cas, les premières victimes : les bas salaires, l'insécurité, les mauvaises conditions de travail, de logement sont leur lot quotidien.

Le chômage s'accroît deux fois plus vite parmi les travailleurs immigrés que parmi les travailleurs français.

Comme si cela ne suffisait pas, le Pouvoir en rajoute :

- il refuse d'accorder l'égalité des droits aux travailleurs migrants, l'exercice des libertés individuelles et collectives (comme cela est prévu par la Convention de Genève que le Gouvernement français refuse toujours de signer) ;
- il organise une véritable politique de refoulement au travers de la mise en place d'une nouvelle réglementation des titres de séjour ;
- il poursuit la mise en œuvre d'une politique de discriminations dans bien des domaines (allocations familiales, retraites, formation professionnelle, etc...) ;
- il contribue à la montée du racisme en développant la théorie selon laquelle s'il y avait moins de travailleurs immigrés en France, il y aurait moins de chômeurs.

Comme si les responsables de la crise étaient les travailleurs immigrés !

La politique Giscard-Dijoud, ses conséquences pour les immigrés et les solutions préconisées par la C.G.T. seront largement débattues au cours de notre 4^e Conférence nationale qui se tiendra les 29 et 30 avril à Paris. Ce sera le premier grand thème abordé par nos travaux.

Le second : « comment amé-

SUITE PAGE 6

Le 11-3-1976 à la session des états généraux des jeunes chômeurs Georges SÉGUY a fait une déclaration en exclusivité à notre journal :

« Je suis heureux de constater qu'aux Etats Généraux des jeunes sans emploi, organisés par la CGT ; ce qui est un événement sans précédent dans l'histoire du mouvement syndical ; se trouvaient de nombreux jeunes immigrés qui ont été travailleurs et qui sont privés d'emploi et même des enfants de travailleurs immigrés qui ne parviennent pas à trouver du travail. Dans cette assemblée juvénile on pouvait écouter les conversations et regarder tous les participants, vraiment on ne sentait aucune différence, ni de race, ni de nationalité, chacun étant d'accord pour considérer que la CGT ne reconnaît qu'une seule race, la race humaine, indistinctement des autres considérations et je crois que la jeunesse porte en elle des idées généreuses qui refouleront d'une façon irréversible toutes les manifestations d'ostracisme, de discriminations, de racisme ou de xénophobie qui subsistent encore d'une société arriérée. C'est en tout cas ce que nous faisons pour notre part, à la CGT, de telle manière que ces idées généreuses triomphent au plus tôt dans la classe ouvrière ».

T.T.A. : — « Justement, ces derniers temps, les déclarations de membres du gouvernement se multiplient et convergent pour faire croire que les immigrés sont directement ou indirectement la cause du chômage, de la crise actuelle ? »

« C'est une calomnie et une vulgaire tentative de diviser une nouvelle fois les travailleurs de leurs frères immigrés, mais elle est vouée à l'échec et nous en avons dénoncé le caractère réactionnaire aussitôt après qu'elle ait été prononcée ».

SUITE EN PAGE 2

VOIR AUSSI EN PAGE 8, LA LETTRE DE G. SEGUY A CHIRAC
SUR LES ATTENTATS

ATTENTION

Dans ce journal, un document important, le

« PROJET
DE PLATE-FORMES
REVENDICATIVES
DES TRAVAILLEURS
MAROCAINS
ET TUNISIENS,

conservez-le, parlez-en avec vos camarades, discutez-en dans vos syndicats.

La 4^{me} conférence, 29-30 avril, en l'adoptant après l'avoir enrichi de vos remarques, en fera un instrument de travail pour toutes nos organisations.

Le Comité Confédéral National qui s'est tenu le 18 février 1976 (notre photo ci-dessous) a été l'occasion de lancer la bataille de la C.G.T. pour les 3 millions d'adhérents.

C'est dans cette perspective que se tiendra la IV^{me} CONFÉRENCE NATIONALE SUR L'IMMIGRATION les 29 et 30 avril 1976.

Pour cette date et dès à présent des CAHIERS DE TÉMOIGNAGE CONTRE LE RACISME sont mis en circulation par les différentes instances de la CGT. (Si vous pensez avoir un témoignage à consigner, adressez-vous au représentant de la CGT que vous connaissez ou adressez-nous le au 213, rue La Fayette, Paris-10^{me}).

Ces cahiers seront utilisés aussi lors de la TABLE RONDE SUR LE RACISME organisée par la CGT le 15 avril 1976 dans la salle de la rue de la Grange-aux-Belles. D'autre part, le 16 avril 1976, sera organisée une Journée Nationale d'Etude des problèmes de la main-d'œuvre marocaine. Pendant cette Journée d'Etude sera notamment mise au point LA PLATE FORME REVENDICATIVE DES TRAVAILLEURS MAROCAINS. Le projet en est publié dans ce numéro pour être l'objet d'un débat national dont la conclusion sera la IV^{me} Conférence Nationale qui adoptera le texte corrigé et enrichi.



États généraux des jeunes chômeurs (11-3-1976)

"Est-ce ainsi que les hommes vivent?"

La quantité de gêne, de blessures enfouies dans l'intimité individuelle de chacun de ceux présents ce jour là dans la salle de la Grange aux Belles, dépassait le prévu. On a beau imaginer, la réalité est au delà.

Mais l'attitude générale n'était pas à l'abattement, la volonté de lutte était de loin la plus partagée. Si la compréhension de la complexité des problèmes n'était pas aussi claire que chez les adultes, c'est-à-dire chez ceux que quelques années d'usine ont aguerri, la force de cette volonté de vivre, d'être heureux, de travailler, de s'insérer dans un cadre social harmonieux, s'imposait à tous comme un facteur majeur d'optimisme quant à l'avenir.

Il n'est pas possible de rapporter tout ce qui y a été dit, ce serait trop long. Néanmoins nous publions ici un court entretien de notre journaliste avec Georges SEGUY qui présidait cette réunion.

Vous vous appelez comment ?

A. — Je suis Ali de Miramas, c'est à côté de Marseille.

G. — Moi, je m'appelle Ghislaine. Je suis à Lyon pour le moment.

Et vous vous connaissiez ?

G. — Eh bien on s'est connu aujourd'hui, ici. C'est l'arrêt de midi et on discutait...

Toi Ali, quel âge as-tu ? Comment s'est-il fait que tu sois aux États Généraux des Jeunes chômeurs ?

A. — J'ai 18 ans et demi. J'ai étudié jusqu'à l'âge de 15-16 ans, c'est-à-dire jusqu'en troisième pratique. C'est une classe où l'on met les gens sans rien leur apprendre... en attendant la fin de la scolarité obligatoire. Mais vraiment on n'y fait rien du tout, et surtout pas de pratique !

G. — Oui, ce sont des classes comme ça. Quand on a des difficultés à suivre, on est mis là, en parking en attendant les 16 ans...

A. — Donc, une fois sorti de là, j'ai essayé à droite et à gauche d'apprendre un métier. J'ai suivi des cours professionnels où j'ai appris un peu ce que je désirais : la carrosserie. Après on m'a proposé un stage F.P.A. de perfectionnement. Moi, j'étais tout content et j'y suis allé. Mais là je ne sais pas comment les papiers avaient été faits, si bien que je me suis retrouvé en train d'apprendre à faire des jouets, des souris en papier ! Il y avait comme une erreur. Comme j'en avais assez, je suis parti. Puis à l'Agence Nationale pour l'Emploi, on m'a dit que je toucherais les allocations chômage, vu que j'avais une certaine qualification. Bon, depuis octobre, j'attends toujours. C'est-à-dire que je n'attends plus parce que le jour

où j'en ai eu assez, j'ai pris mon dossier, je l'ai déchiré et je l'ai balancé. C'est tout ce que j'ai pu faire. Et puis, il y a un mois et demi, j'ai été voir la C.G.T. J'ai été d'ailleurs tout seul, comme ça. Je leur ai expliqué mon cas et j'ai demandé ce qu'il fallait faire.

Quand avais-tu connu la C.G.T. auparavant ?

A. — Ben, à la Télé. Quand SEGUY a dit des choses sur Giscard, je me marre bien parce que Giscard il ne peut jamais y répondre comme il faut. Et aussi, je sais bien que tôt ou tard, il faudra choisir en tant qu'homme : la C.G.T. ou alors les autres. Donc moi, j'ai été voir le camarade FERRER et je lui ai expliqué tout ça. Alors il m'a dit : « ne te fais pas de bile on va arranger ça ». Il a téléphoné par ci par là, et comme il connaît les lois, il a réussi à me faire inscrire pour un stage F.P.A. pour mars, mais en carrosserie et pour de vrai. Alors moi, hein, tout ce qui touche aux voitures, j'adore ! Et maintenant, je vais les voir souvent. J'assiste à des réunions. Je vais même discuter avec d'autres jeunes de tous ces problèmes. Parfois, ils disent : « moi, je ne travaille pas encore » ou « j'étudie, ça me concerne pas ou encore ils ont peur du patron. Mais parfois ça marche, il a le contact et on va finir la discussion à l'U.L. De toute façon, moi je pense qu'à 16 ans tu es un homme. Moi, par exemple, j'ai dû me débrouiller à partir de 16 ans.

Combien vous êtes de personnes dans ta famille ?

A. — Il y a mon père, il est conducteur d'engins, ma mère qui est à la maison et sept frères et sœurs. Moi, je suis l'aîné, je ne vis pas à la maison.

Pourquoi ?

Il y a aussi cette interview de ce jeune algérien né à Toulouse et de cette jeune française, chômeurs tous deux. L'enjouement, la gaieté que nous percevons au premier abord se transforment lentement en un tableau très sombre, dramatique.

Le plus important dans ce qu'ils liront portera sur les conditions de vie inhumaines qui sont les leurs... en 1976. A part les saisies, les expulsions et les souris en papier, que prévoient pour eux Giscard, Chirac, Durafour ?

SEGUY nous dira son point de vue sur leurs déclarations relatives à l'immigration. Chirac avait été invité à la réunion de la Salle de la Grange aux Belles. Il n'est pas venu, bien sûr. Nous nous contenterons donc des faits.

A. — Mon père me disait : « moi quand j'avais 16 ans, je me débrouillais tout seul ». Disons que je ne suis pas tout à fait de son avis. Mais, moi aussi à 16 ans je me suis dit : « bon on y va ». Et je vis seul. C'est-à-dire que je suis bien vu à la maison et quand c'est nécessaire j'y vais. Par exemple, je sais que ça leur fait plaisir.

Tu es né où ?

A. — A Toulouse.

Et ton père ?

A. — En Algérie, près de Tiaret, à côté de Mostaganem.

Et toi Ghislaine, parles-nous un peu de toi.

G. — Moi, j'ai 19 ans. J'ai été au cours jusqu'à la classe de troisième. Je n'ai pas eu le B.E.P.C. Comme j'aimais beaucoup le dessin, j'ai fait un an de dessin. Mais c'était pourri et je n'ai pas pu tenir. Sur 60 élèves de première année, ils n'en ont gardé que 20.

C'était absurde au point qu'ils obligeaient des femmes mariées à rapporter des grandes feuilles signées par leur mari où il y avait écrit : « je ne dois pas partir avant l'heure ». C'était l'annexe de l'école des Beaux Arts de Lyon.

Après en juillet, j'ai travaillé comme monitrice dans une garderie. Depuis, j'ai fait un peu de ménage jusqu'en décembre. Après j'ai été en chômage. Alors ce n'est pas marrant car mes parents habitent à 40 km de Lyon. Il y a un car qui y va tous les deux jours.

Alors je suis chez ma demie sœur à Lyon pour chercher du travail. Mais elle est chômeuse aussi. Elle a vingt ans. C'est la dêche. Ils nous ont coupé l'électricité, on a été l'objet d'une saisie. Mais comme il n'y avait rien d'autre que deux lits et une table, ils n'ont pu prendre que le frigo. Ce qu'il y a

c'est qu'on a un avis d'expulsion pour le 24 mars. Alors là avec la C.G.T. on va essayer d'éviter tout ça. Déjà on a répondu à l'huissier pour son avis d'expulsion. Mais à part ça, chez moi c'est déjà trois chômeuses, un apprenti et un petit qui va encore à l'école. Après l'expulsion, je ne sais pas ce qu'il faudra faire parce que je ne peux pas aller chez moi. Je ne peux pas y trouver de travail. Il y a trois maisons et c'est tout. Le village est à 1,5 km, mais ce n'est guère plus grand.

C'est toi l'aînée ?

G. — Non j'ai encore un frère qui est plus âgé que moi. Il a 24 ans, il est grutier. Puis il y a une sœur plus âgée que moi.

Comment as-tu connu la C.G.T. ?

G. — C'est au pointage à la mairie. Les gars de la C.G.T. sont toujours là et distribuent des tracts. Ils m'ont appris par exemple que nous étions 600 chômeurs inscrits et 200 non inscrits dans le coin. Ils nous ont aussi proposé de nous organiser. Au début on était deux avec ma sœur, puis cinq, puis plus. On participe à des manifestations, on revendique la gratuité des transports. C'est important pour chercher du travail.

Et toi, Ali, tu vis où ?

A. — Je vis à Miramas.

Mais tu vis seul ? Avec des copains ?

A. — Non, je vis plus ou moins seul.

Tu as une chambre ? Tu es dans un appartement ?

A. — Non j'ai une tente et un sac de couchage.

G. — Même en hiver ?

A. — Même en hiver.

Et tu vis de quoi ?

A. — Ben... je demande parfois à mes parents. Ils ne me refusent pas, quoi ! Sinon j'ai rien d'autre pour le moment.

Plus forte la C.G.T. plus grands les succès. ADHÉREZ!

FOYER ADEF

NANTERRE

Les 280 résidents du foyer du bâtiment et des métaux de la rue Rouget-de-l'Isle à Nanterre mènent depuis plus de six semaines une action de refus du paiement des loyers : POURQUOI ?

Anciennement rue de Courbevoie, dans des bungalows, le foyer a été aménagé dans des locaux neufs, rue Rouget-de-l'Isle depuis décembre 1975. Ce déménagement s'est traduit par une hausse brutale des loyers.

- Ceux du bâtiment payaient 15 francs, ont dû payer 47 francs (la part patronale restant à 27 francs) ;
- Les ouvriers des autres professions devaient payer 74 francs au lieu de 42 francs (loyer complet).

Cela avec un pouvoir d'achat diminué comme beaucoup de travailleurs en ce moment, voire même des salaires réduits, cependant à la différence des salariés français, le foyer est un deuxième logement à payer puisque la famille est restée au pays d'origine.

Ce nouveau logement aurait-il justifié une telle hausse ?

Visions ensemble le foyer :

Les chambres comme dans beaucoup de « foyers-tours » ont été recoupées pour donner des « cellules » de moins de 7 m². La cloison est en contreplaqué, chacun peut ainsi entendre son voisin lorsqu'il laisse tomber un crayon. La plomberie est tellement désastreuse qu'on entend couler l'eau d'un robinet sur neuf étages.

Les résidents travaillent dans plus de quarante entreprises parfois en effectuant les postes de nuit, chacun peut en conclure l'ambiance reposante qui règne dans ce foyer. Mais ce n'est pas tout !

Pour seize ouvriers, il est installé bien sûr des sanitaires communs ainsi que le réfectoire et la cuisine : les trois douches font vis-à-vis aux trois toilettes dans une même pièce aveugle sans aération, pas de



mélangeur individuel, depuis trois mois, la température de l'eau oscille entre le froid et le bouillant sans que le moindre réglage n'ait été effectué...

Les cuisines ne sont pas plus aérées, rien n'est prévu pour le rangement des ustensiles de cuisine. La direction de l'A.D.E.F. a obligé les résidents à abandonner les frigidaires personnels dont ils disposaient dans l'ancien foyer. Elle avait invoqué le prétexte d'un équipement complet. Depuis trois mois, les résidents n'ont rien pour conserver leurs aliments. Ils rentrent très tard, les commerçants sont fermés, aucune possibilité n'est offerte pour faire ses courses. Les sacs en plastique qui ont fleuri aux fenêtres en hiver ne peuvent plus être utilisés pour conserver les achats du samedi ou dimanche dès les premières chaleurs.

La lessive hebdomadaire doit se faire dans un seul bac pour seize ; rien n'a été prévu pour le séchage du linge. Encore le courrier, le téléphone. Rien n'a été conçu pour les résidents dans ce foyer tout neuf.

La disposition même des salles au rez-de-chaussée rend leur aménagement pour les loisirs très difficiles, ces loisirs étant d'ailleurs réduits au poste de télévision...

Ainsi, les résidents du foyer Rouget de l'Isle ont payé beaucoup plus cher un logement baclé, sans trouver un progrès sur leur ancien logement.

De plus, de graves difficultés se sont révélées dans la gestion. Quinze jours après le début de l'action, la Direction du foyer a été changée à la demande des résidents. Les « magouillages » étaient devenus insupportables.

On peut ajouter également cet événement scandaleux : un ouvrier algérien en retraite a été retrouvé décédé dans sa chambre à la suite

d'une maladie, la mort remontait à plus d'une semaine. Personne ne s'en était aperçu. Le cadre de vie quotidien que les patrons veulent imposer aux travailleurs migrants est inadmissible.

Les résidents avec le soutien de la C.G.T. sont donc en lutte actuellement. La Direction de l'A.D.E.F. a d'abord refusé de reconnaître le Comité élu par les résidents. Le 24 janvier, elle a cependant accepté le changement de Direction du foyer.

Puis après des interventions de l'Union Syndicale de la Construction et l'U.S.T.M. auprès des Chambres patronales, une négociation s'est engagée le 4 mars. La Direction de l'A.D.E.F. reconnaît le Comité des résidents élus, propose de commencer les travaux d'amélioration demandés dès le paiement des loyers.

Le loyer serait ramené à 8,50 F la journée au lieu de 10,57 F précédemment.

Les résidents ont examiné ces propositions en assemblée générale. Ils ont réservé leur réponse. Leur revendication est de ne payer qu'un maximum de 50 francs par semaine pour ceux qui payent la totalité du loyer, pour les autres, ceux du bâtiment, ils demandent à discuter le montant de la part patronale. Ils demandent également de ne pas tenir compte de l'impayé jusqu'au 8 mars.

En défendant leur pouvoir d'achat et leur dignité à l'entreprise comme au foyer, les travailleurs immigrés défendent leurs intérêts de salariés comme les travailleurs français dans les cités de H.L.M. C'est le même intérêt de classe qui les anime.

(Suite de la page 8.)

الس. ج. ت. قوية ومنظمة
تنظيماً جيداً تكون حالة العمال
المغربيين والفرنسيين هي
الحسنى. اتحدوا جميعاً في
النضال لمقاومة المستغل.
وباتحادهم يتفوقون لوسائل
انجح للفوز ولبلوغ ذلك الهدف
يعززون نقابتهم س. ج. ت.
شنت الس. ج. ت. حملة
واسعة من اجل الانخراطات لبلوغ
في اجل قريب عدد منخرطيهما
3 مليون ومن بينهم عدد كبير من
المغربيين.
نعلم ايها الرفاق المغتربون
انه بالامكان الاعتماد عليكم لبلوغ
تلك الغاية.
وهذا هو السبب بان معركة
تعزير الس. ج. ت. ستكون
محور أعمال ندوتنا الاربعة
الوطنية.

مؤسسة ان تطوف بينكم كراسات
الشهادات (مجرد كراريس المكتب)
نرجو منكم ان تسجلوا بها الوقائع
العنصرية التي تجري حولكم او
التي اصابتكم. ونعتمد عليكم
ايضاً، يا قراءنا الاصدقاء،
لتكاتبونا وتبلغوا الجريدة الامثلة
العنصرية التي تعرفونها حتى
نجمع ملفاً يدين مرتكبي العنصرية
ويقضيهم ونعمل من اجل
فرض السلامة واحترام كرامة
العمال المغربيين.
ولكي نضع حداً للقضية
العنصرية ونحصل على التساوي
في الحقوق بين العمال الفرنسيين
والمغربيين ولنرضي مطالب كل
العمال مهما كانوا يجب ان تكون
الس. ج. ت. اشد قوة واوفر
عدداً.
في المؤسسات التي تكون فيها

STATISTIQUES

SITUATION DE L'EMPLOI AU 29 FEVRIER 1976

A la fin du mois de février 1976, le nombre de chômeurs au sens de la définition du B.I.T. s'élevait à : 1.340.577.

Le détail du calcul s'établit comme suit :

— demandes d'emploi non satisfaites	978.900
— bénéficiaires de la garantie de ressources	80.506
— bénéficiaires de l'allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi	7.079
soit au total :	
(978.900 × 1,28) + 80.506 + 7.079 =	1.340.577

INDICE DES PRIX - FEVRIER 1976

Pour le mois de février 1976, l'indice des prix de la CGT s'élève à 166,0 (base 100 : janvier 1972).

Soit une augmentation de :

— 1,2 % par rapport au mois de janvier 1976

— 13,7 % par rapport au mois de février 1975

Transports-Télécommunications . 144,9

+ 1,3 %

INDICE PAR POSTE

Alimentation	174,0
Habillement	184,2
Habitation	159,4
Hygiène-Santé	157,8
Culture-Loisirs	167,2

Augmentation depuis janvier 1976

+ 1,4 %

+ 1,7 %

+ 1,0 %

+ 0,1 %

+ 0,2 %

INDICE GLOBAL 166,0

+ 1,2 %

● Droits syndicaux des immigrés

Tu as le droit, dès lors que tu es salarié en France, d'adhérer librement au syndicat, et d'y militer comme les travailleurs français.

Tu as le droit de te mettre en grève, car le droit français reconnaît le droit fondamental de grève, et seule la loi française s'applique à ton contrat de travail. Peu importe si dans ton pays d'origine l'exercice du droit de grève est restreint ou interdit.

Tu as droit de vote comme les Français pour élire les délégués du personnel et les membres des comités d'entreprise.

Tu as aussi le droit de te présenter comme candidat aux élections de délégués du personnel ou des comités d'entreprise, et d'être désigné par le Syndicat comme délégué syndical, si tu sais t'exprimer en français. Tu as aussi le droit d'être dirigeant du syndicat, si tu as cinq ans de travail en France.

Ces droits ont été conquis récemment par nos luttes (juillet 72 et juin 1975).

Les travailleurs immigrés peuvent être présentés comme délégués.

● Droits syndicaux dans l'entreprise

Les organisations syndicales ont priorité pour présenter des candidats.

Les délégués doivent être convoqués par le patron au moins tous les mois pour présenter les revendications des travailleurs et les faire aboutir.

Ils ont droit à quinze heures payées par mois pour remplir leur rôle, aller voir des travailleurs, etc... Les réunions avec le patron ne comptent pas dans les 15 heures.

Leur activité n'est pas limitée : pour tout ce qui ne va pas dans le travail, dans la paie, dans l'hygiène ou la sécurité, ils peuvent intervenir partout, alerter la Direction et l'Inspecteur du Travail, et organiser la défense commune. Depuis mai 1975, ils ont le droit de contrôler, en permanence, l'embauche, les départs, les licenciements, etc...

ENFIN TU AS TOUJOURS LE DROIT D'EXIGER QU'UN DÉLÉGUÉ VIENNE AVEC TOI QUAND TU AS AFFAIRE AVEC UN CHEF OU AVEC LE PATRON.

A PROPOS DU FONDS D'ACTION SOCIALE

Dans une lettre parue dans la « V.O. » n° 1640, sous le titre « Problème de robinets », M. Roy de Montreuil dénonce avec juste raison les « ponctions scandaleuses » dont sont victimes les travailleurs immigrés en France, au niveau de leur pouvoir d'achat.

Cependant, quelques erreurs se sont glissées dans les explications, notamment en ce qui concerne le F.A.S. (Fonds d'Action Sociale).

En effet, celui-ci est alimenté à 77 % par la CNAF et le Régime Agricole, un décret fixant chaque année le montant des sommes ainsi prélevées sur les Caisses d'Allocations familiales. A titre d'exemple pour 1975, sur un budget total de 320 millions de francs, 246,7 millions sont versés par les allocations familiales et le Régime Agricole contre 34,7 millions versés par l'Etat, soit pas tout à fait 11 %, qu'il rattrape d'ailleurs facilement avec la TVA.

Malgré l'importance des sommes versées par les AF, elles sont encore loin de représenter la totalité des fonds dont sont spoliées les familles des travailleurs immigrés restées au pays.

En effet, celles-ci ne bénéficient pas des mêmes droits en matière de soins de santé ni surtout des mêmes allocations familiales que celles versées en France. Différence de taux mais aussi limitations fréquentes au paiement pour 4 enfants seulement, etc.

Il faut le savoir et le dire ! Par exemple, sait-on que pour 3 enfants le versement mensuel effectué par les Caisses d'AF est : en Italie : 188,79 F ; en Turquie : 141 F ; au Maroc : 153 F ; au Portugal : 160 F ; en Espagne : 229 F ; en Yougoslavie : 180 F ; en Tunisie : 134,34 F ; en Algérie : 139 F ; au Mali : 37,50 F ; au Sénégal : 75 F ; ces deux derniers taux sans changement depuis 1966.

Cela en vertu d'un principe fallacieux de réciprocité, comme si un pays qui importe de la main-d'œuvre en était aussi exportateur.

Les prestations sociales étant une partie différée du salaire, rien ne peut justifier une telle discrimination qui est une atteinte directe au pouvoir d'achat de ces travailleurs.

Quant aux activités du FAS, elles consistent essentiellement à financer une multitude d'associations privées chargées de l'accueil du logement (SONACOTRA), de l'alphabétisation, de l'action sociale, etc. Si certaines de ces associations ont un réel souci de la défense des droits des immigrés, il n'en est pas toujours de même !

En définitive, le FAS est défini par le secrétaire d'Etat à l'immigration, M. Dijoud, comme l'instrument privilégié du financement de la politique d'immigration du gouvernement. Comme on dit couramment, il n'est pas difficile d'être généreux (et encore) avec l'argent des autres.

C'est aussi contre cela que lutte la CGT lorsqu'elle revendique l'égalité des droits, de tous les droits, entre travailleurs français et immigrés.

Aubin TANGUY,
Commission confédérale de la M.O.I.

حول صندوق النشاط الاجتماعي

حول صندوق النشاط الاجتماعي

في رسالة نشرتها « الحياة » الشغيلة، عدد 1640 تحت عنوان « مسألة الحنفيات » ندد السيد روا من بلدة مونتراي وله الحق في التنديد من « الاستيلاء الفاضحة » التي تناول ضررها العمال المغتربين بفرنسا فكانوا ضحاياها في مستوى طاقتهم الشرائية.

غير أن بعض الأخطاء جاءت في التفسيرات وخصوصا فيما يتعلق بصندوق النشاط الاجتماعي (فاس).

بالفعل أن 77 ٪ يدفعها الصندوق الوطني للمنع العائلية الكتاب للصندوق وكذلك النظام الفلاحي. ويصدر أمر سنوي يعين المبالغ المتحصلة من صندوق المنح العائلية. وعلى سبيل المثال ففي عام 1975 بلغ مجموع الميزانية 320 مليون فرنك دفع منها صندوق المنح العائلية والنظام الفلاحي 246,7 مليون فرنك مقابل 34,7 مليون فرنك دفعتها الدولة أي دون 11 ٪ بقليل وهي تسترجعها بسهولة من ناحية أخرى بواسطة ضريبة القيمة المضافة (ت.ف.01).

ورغم أهمية المبالغ التي تدفعها المنح العائلية فإنها بعيدة كل البعد عن تمثيل كامل المبالغ التي نهبت من عائلات العمال المغتربين والباقية بارض الوطن.

وفعلا فإن تلك العائلات لا تستفيد حتى من نفس الحقوق التي تتمتع بها العائلات المقيمة بفرنسا سواء في ميدان العلاج والصحة وحتى في قيمة المبالغ المدفوعة كمنح عائلية. النسبة غير متساوية وتحديد مستمر في الدفع لفائدة أطفال فقط التي غير ذلك.

يجب ادراك ذلك والحديث عنه : هل تعلم مثلا أن المبلغ المدفوع شهريا عن 3 أطفال من طرف المنح العائلية في إيطاليا يبلغه 188,79 فرنك، وفي تركيا 141 فرنك وبالمغرب 153 فرنك وبالبورتغال 160 فرنك وبإسبانيا 229 فرنك وباليوغوسلافيا 180 فرنك وبالجائر 134,34 فرنك وبالمالي 139 فرنك، وبالسنگال 75 فرنك وهاتان

SUITE PAGE 7

الحقوق

حقوق المغتربين النقابية

لك الحق، بما أنك أجنبي وتشتغل بفرنسا بالانخراط بالنقابة بكامل الحرية وأن تناضل بصوفها مثل العمال الفرنسيين.

لك الحق أيضا في الاضراب لأن القانون الفرنسي يعترف بهذا الحق الأساسي في الاضراب والقانون الفرنسي هو الوحيد الذي ينطبق على كل عقد الشغل. ولا يهم إذا كان الحق في الاضراب في وطنك ممنوعا أو مقيدا.

ولك أيضا الحق في الانتخاب كرفاقك الفرنسيين فنتخب النواب عن العملة وأعضاء لجان المؤسسة. ولك الحق كذلك في التقدم الى الترشح لانتخابات النواب عن المستخدمين أو بلجان المؤسسة وأن تعينك النقابة كنائب نقابي بشرط أن تكون تحسن الكلام بالفرنسية. ولك كذلك الحق في أن تكون مسيرا للنقابة إذا كنت قد مضت لديك مدة 5 سنين اشتغالا بفرنسا.

اكتسبنا هذه الحقوق مؤخرا بفضل فضلاتنا (جويلية 72 وجوان 75).

ويمكن تقديم العمال المغتربين كنواب عن العملة.

الحقوق النقابية بالمؤسسة للمنظمات النقابية الاولى في تقديم المترشحين

ويتولى صاحب العمل دعوة النواب مرة في الشهر على الاقل لتلقي مطالب العمال وتنفيذها.

ولهم الحق في التمتع بـ 15 ساعة في الشهر خالصة الاجر للقيام بدورهم ومقابلة العمال الى غير ذلك. واجتماعاتهم مع العرف ليست محسوبة في 15 ساعة.

ونشاطهم لا حد له : كل ما ليس حسنا في دائرة الشغل، والاجر والصحة والامان يمكنهم ان يتدخلوا في كل مكان وتنبيه الادارة ومفتش الشغل وتنظيم الدفاع الجماعي.

ومنذ شهر مايه 1975 لهم الحق باستمرار، في مراقبة قبول المستخدمين وذهابهم وطردهم الى غير ذلك.

وختمنا لك دائما الحق في المطالبة بحضور نائب عن العملة ليرافقك عندما تكون لك مقابلة مع الرئيس أو صاحب العمل.

هل يعيش الرجال هكذا ؟

الاجتماع . وحديثا لهذا الشاب الجزائري المولود بتولوز ولتلك الفتاة الفرنسية وهما عاطلان عن العمل .
وسرعان ما تحولت الدعاية والفرحة عند المبادرة شيئا فشيئا الى وصف حالة قاتمة وفاجعة .
وأهم ما جاء في تصريحاتهما ظروف عيشهما المنافية للانسانية . . في ١٩٧٦ « هل هكذا يعيش الرجال ؟ »
يقض النظر عن الحجوزات والآخراج من المحلات وفئران الورق فيم يفكر من أجلهما جيسكار وشيراك وديرافور ؟ (سيغفي سيغفي برأيه حول تصريحاتهم الخاصة بالاغتراب) صدرت دعوة لشيراك لحضور اجتماع لاغرانج اوبيل ولكنه تخلف ، طبعاً . نكتفي اذن بالحقائق .

يعيش والداي حيث ليس به عمل .
توجد ٣ محلات فقط وتبعد القرية ميلا ونصفا وليست أكبر من ذلك .
هل أنت أكبرهم ؟

غ - كلا ، لدي اخ يكبرني عمره ٢٤ سنة يشغل برافعات الأثقال وأخت تكبرني هي ايضا .

كيف تعرفت على الس . ج . ت . ؟
غ - عند الترقيم بالبلدية .
رجال الس . ج . ت . موجودون هناك دائما ويوزعون المناشير فاشعرون مثلاً ان ٦٠٠ عاطل مسجلة أسماؤهم و ٢٠٠ عاطل أسماؤهم غير مسجلة بالناحية وعرضوا علينا فكرة تنظيم شؤوننا . كنا بالاول اثنتين باعتبار اختي ثم خمسة ثم أكثر من ذلك . نشارك في مظاهرات ، نطالب بمجانية النقل وذلك امر مام للبحث عن العمل .

وانت أين تعيش يا علي ؟

ع - أعيش بميراماس

أعيش وحيدا أم مع رفاق ؟

ع - أعيش تقريبا وحيدا

ألك بيت ؟ أو شقة ؟

ع - لدي خيمة وكيس للنوم ؟

غ - حتى بفصل الشتاء ؟

ع - حتى بفصل الشتاء .

وكيف تتعيش ؟

ع - أحيانا بمساعدة اقاربي ،

لا يجرمونني لولا ذلك لما كان لدي

ما أقتات به .

سنة واحدة . ولكنه كان عفنا ولم اتحمل ذلك . من بين ٦٠ طالبا بالسنة الاولى لم يحافظوا الا على ٢٠ ، انه خور تصور أنهم يجبرون المتزوجات على الاتيان بورقة موقعة من ازواجهن يشيرون بها « انهن لا تفارقن الدروس قبل الموعد » انه فرع مدرسة الفنون الجميلة بمدينة ليون . وبعد ذلك اشتغلت بشهر جويلية كمدرسة بروضة اطفال ثم قمت بتنظيف البيوت حتى شهر ديسمبر وبعد ذلك تعطلت وذلك امر مؤسف لان والداي يسكنان على بعد ٤٠ ميلا من ليون . والحافلة تروح الى هناك مرة في اليومين ولذا اعيش مع اختي من الرضاع التي تسكن بليون للبحث عن العمل . ولكن هي ايضا عاطلة عن الشغل وسنها ٢٠ . انه الفقر قطعوا عنا النور الكهربائي وحجزوا مكاسينا ، وبما اننا لا نملك سوى سريرين وطاولة فانهم لم يحجزوا الا الثلجة ،

والادهي من ذلك انهم اشعرونا بالخروج من المحل في ٢٤ مارس . وسنحاول اذن بفضل الس . ج . ت . ان نتفادى ذلك . وفعلنا قمنا بالرد على عون التنفيذ عن اشعاره بالخروج . وبغض النظر عن هذا فنحن ٣ عاطلات : متربص وطفل يرتاد المدرسة . فاذنا تم اخراجنا من المحل فلست ادري ماذا سأفعل لاني لا استطيع الذهاب حيث

ان مجموع الحيرة والحزازات والجراحات الدفينة يصدر كل فرد من الافراد الموجودين في ذلك اليوم بقاعة لاغرانج اوبيل فات المجموع المنتظر . كل ما تصورناه فالحقيقة كانت أقسى بكثير .
ولكن الموقف العام لم يكن الاستسلام بل ان الرغبة في النضال كانت تسود الجماعة أكثر فأكثر وهم يشاطرونها . واذا ما كان تفهم تشعبات المشاكل غير واضح بالنسبة لهم ، كما هو الحال لدى « القدامى » اي الذين مارسوا العمل لعدة سنوات فان الرغبة العنيفة في العيش والسعادة والعمل واقتحام الاطار الاجتماعي المنسق ، فرضت نفسها على الجميع لأنها عامل بليغ للتقاؤل في المستقبل .

لا سبيل لنذكر كل ما قيل خشية الاطالة ورغم ذلك ننشر حديثا قصيرا أجراه مندوب الجريدة مع جورج سيغفي الذي ترأس

- ما هو اسمك ؟

ع - اسمي علي من ميراماس بالقرب من مرسيليا

غ - اسمي غيلان اعيش بمدينة ليون .

- هل سبقت لكما معرفة ؟

غ - تعارفنا هذا اليوم هنا عند عطة الزوال وتناقشنا . .

- ما عمرك يا علي ؟ وماذا اتى بك الى الندوة العامة للعاطلين الشبان ؟

ع - سني ١٨ عاما ونصفا ، درست حتى سن ١٥ - ١٦ عاما اي حتى الفصل الثالث للاشغال العملية . انه فصل يرسمون به الشبان دون تعليمهم اي شيء . . بانتظار نهاية التعليم الاجباري . وفعلنا لا نعمل شيئا وبالخصوص في ميدان الاشغال العملية .

غ - اجل انها فصول هكذا . عندما تتعذر مواصلة تتبع الدروس يوضعون هناك ، بمخطة ، بانتظار بلوغ الـ ١٦ عاما . .

ع - بعدما خرجت من الفصل حاولت يمينا وشمالا أن أتعلم حرفة . تابعت دروسا صناعية فتعلمت شيئا مما رغبته : الهياكل (كاروسري) . ثم عرضوا علي تمرينا بمدرسة ف . ب . ١٠ لتكميل وتحسين معلوماتي فسررت بذلك والتحققت بها . ولم ادر كيف حرروا الاوراق فاذا بي اجد نفسي أتعلم صنع الالاعيب والفيران من الورق ، كان غلطا قد حصل . فتضايقت من ذلك ونهبت . وبالوكالة القومية للشغل قالوا لي اني سأحصل على منحة البطالة نظرا لاني حاصل على بعض التخصص . ومنذ شهر أكتوبر وانا انتظر دائما أعني لم أعد انتظر فلما يؤست مزقت الملف ورميته ، هذا ما استطعت . ومنذ شهر ونصف ذهبت لنظمة س . ج . ت . وكنت بمفردي ، هكذا ، وشرحت لهم وضعي واستجوبتهم عما يجب ان أقوم به .

- كيف عرفت الس . ج . ت . في الماضي ؟

ع - طيب ، بالتلفزة . عندما يحكي سيغفي عن امور قام بها جيسكار اضحك كثيرا لان جيسكار

عاجز عن الرد عليها كما يجب . وأعلم ان الوقت طال أو قصر فلا بد للمرء ان يختار بوصفه امرا : اما الس . ج . ت . واما الآخرون . اذن ذهبت لمقابلة الرفيق فيريير وشرحت له كل هذا . اذاك قال لي ، لا تحزن سنعالج موضوعك . هتف الى هنا وهناك وبما انه عليم بالقوانين توفيق الى تسجيل اسمي بمنظمة ف . ب . ١٠ للتدريب لشهر مارس في ميدان الهيكـل (كاروسري) بصفة حقيقية . واني أعشق كل ما يتصل بالعربات . وأصبحت كثير التردد عليه ، احضر الاجتماعات وناقش الشبان في كل المواضيع . ويقولون أحيانا « اذا لم اشتغل بعد أو ادرس فالامر لا يعني » وأحيانا يبدو خوفهم من صاحب العمل . وفي بعض الاحيان يمتثلون فيحدث الاتصال وتولى النقاش ونختمه بالاتحاد المحلي . وفكرتسي ان الشاب بسن ١٦ اصبح رجلا . فانا مثلا بسن ١٦ عرفت تدبير امري .

ما عدد أفراد عائلتك ؟

ع - أولا والدي صانع الالات وأمي المقيمة بالبيت لادارة المنزل و٧ أخوة واخوات وأنا أكبرهم ولا أقيم بالبيت .

لماذا ؟

ع - يقول لي والدي : « لا كنت بسن ١٦ دبرت أموري وحدي » . واصارحكم اني لست على رأيه . لما بلغت ١٦ سنة قلت في نفسي لننكل وعشت بمفردي كنت محبوبا بالبيت ولكني تركته للضرورة لاني اعتبر ان ذلك يسعدهم .

أين ولدت ؟

ع - بتولوز

وأبوك ؟

ع - بالجزائر بالقرب من تيارت ناحية مستغانم .

وانت غيلان حديثا عن نفسك

غ - سني ١٩ سنة ترددت على المدرسة حتى الفصل الثالث . لم أحصل على شهادة البروفي . وبما اني اهوى الرسم درسته لمدة

BULLETIN D'ADHESION

بطاقة الانخراط

الاسم _____
السن _____
العنوان _____
الحرفة _____
المحل _____
البلدية _____

A remettre ou à adresser soit au délégué syndical C.G.T. soit à la C.G.T. 213, rue Lafayette Paris X^{me}

تسلم أو ترسل ما للممثل النقابي لنظمة س . ج . ت .
وأما لقر س . ج . ت . ٢١٣ شارع لافاييت - باريس ١٠

LA CONFERENCE NATIONALE SUR L'IMMIGRATION

(Suite de la page 1.)

liorer notre activité parmi la main-d'œuvre immigrée » nous permettra de faire le point de notre travail, des succès remportés, mais aussi de rechercher comment faire mieux et plus pour défendre et organiser les travailleurs immigrés.

Faire agir ensemble travailleurs français et immigrés, faire en sorte que la défense des revendications des travailleurs immigrés ne soit pas détachée des luttes de tous les travailleurs, autant de questions auxquelles nous devons réfléchir.

Cela dépend aussi des travailleurs immigrés qui doivent veiller à ce que leur syndicat (ou section syndicale)

- n'oublie pas, par exemple, le 8 mars les problèmes des femmes immigrées ;
- délègue le 11 mars de nombreux jeunes immigrés aux Etats généraux des comités de jeunes chômeurs ;
- prenne en charge le 18 mai, au cours des rassemblements régionaux de retraités les revendications des retraités immigrés ;

et surtout que dans les luttes de tous les jours pour les salaires, pour la défense de l'emploi, il ait le souci d'adopter aux revendications générales, les préoccupations particulières des travailleurs immigrés.

Naturellement notre Conférence nationale ne s'en tiendra pas seulement à ces deux grands thèmes, mais abordera tous les problèmes qui inté-

ressent les immigrés pas seulement au travail mais aussi dans la vie de tous les jours : logement, foyers, etc...

Elle mettra au point des plates-formes revendicatives par groupes de langue. Ainsi, lecteurs, nous comptons sur vous pour que, sans attendre les réunions, discussions, débats, conférences qui se tiendront dans les localités, les entreprises avant la Conférence, vous nous fassiez parvenir votre opinion, vos suggestions, vos propositions afin d'améliorer notre projet.

Notre journal, à maintes reprises, vous a fait part de la bataille menée par la C.G.T. contre le racisme. Notre Conférence aura à en débattre, mais nous avons conscience qu'il faut faire plus, beaucoup plus. C'est la raison pour laquelle nous organisons le 15 avril une table ronde C.G.T. contre le racisme avec la participation de personnalités de milieux divers : juristes, médecins, économistes, scientifiques, etc...

Pour la préparer, dans chaque entreprise doivent circuler des cahiers de témoignages (simples cahiers d'écolier) sur lesquels nous vous demandons de consigner les actes racistes que vous voyez autour de vous ou que vous subissez. Nous comptons aussi sur vous, amis lecteurs, pour nous écrire et nous faire parvenir, au journal, les exemples de racisme

me que vous connaissez afin que nous puissions constituer un dossier accablant et agir pour imposer la sécurité et le respect de la dignité des travailleurs immigrés.

Mais pour en finir avec le racisme, pour obtenir l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés, pour la satisfaction des revendications de tous les travailleurs quels qu'ils soient, il nous faut une C.G.T. encore plus forte, encore plus nombreuse.

C'est dans les entreprises où il y a un syndicat C.G.T. fort, bien organisé, que la situation des travailleurs immigrés et français est la meilleure.

— Ensemble ils mènent le même combat contre le même exploiteur.

— Ensemble ils doivent se donner des moyens plus importants de succès et pour cela se doter d'une C.G.T. plus puissante.

La C.G.T. vient de lancer une grande bataille de recrutement afin de compter dans un délai rapproché 3 millions d'adhérents dont beaucoup d'immigrés.

Nous savons, camarades immigrés, que nous pouvons compter sur vous pour atteindre ce résultat.

Voilà pourquoi la bataille pour le renforcement de la C.G.T. sera au centre des travaux de notre 4^e Conférence Nationale.

Le 23 février 1976.

Après la proclamation de la République Sahraouie

Le 27 février 1976 a été proclamée « la République Arabe Sahraouie démocratique », par le secrétaire général du Front Polisario. Ce front lutte pour l'indépendance de ce qui était jusque-là le Sahara occidental, sous domination coloniale espagnole.

Cet événement place le gouvernement marocain dans une situation délicate.

Pour sa part, le 17 mars 1976, La CGT a publié le communiqué suivant sur la « Solidarité au peuple Sahraoui » :

« Le Bureau Confédéral de la C.G.T. attire l'attention de tous les travailleurs sur la situation dramatique des milliers de réfugiés sahraouis qui, fuyant l'avance des troupes d'occupation se sont regroupés dans des campements de fortune.

» Il s'agit pour la plupart de vieillards, de femmes et d'enfants qui se trouvent dans le dénuement le plus total ; ils ont un besoin pressant de vivres, de vêtements et de médicaments.

» Réaffirmant le soutien de la C.G.T. à la lutte du peuple sahraoui pour son droit inaliénable à choisir librement son avenir, le Bureau Confédéral de la C.G.T. appelle l'ensemble des organisations confédérées à apporter leur solidarité au peuple Sahraoui. Le Bureau Confédéral a décidé le versement de 10.000 F au Croissant Rouge Sahraoui.

» Adresser les versements au CCP 62-84 PARIS en portant la mention « Solidarité au peuple Sahraoui ».



Tribune des Travailleurs Algériens N° 85

زيارة وفد الس.ج.ت. للجمهورية السورية

وأثناء المناقشة الاخوية والودية أشعر مسيرو الجامعة العامة لعمال فلسطين وفد الس.ج.ت. بالنضالات التي يقوم بها عمال فلسطين وشعبها من أجل الاعتراف بحقوقهم الوطنية وحقهم في تقرير المصير بمسقط رأسهم. ان شعب فلسطين بقيادة منظمة تحرير فلسطين احرز على انتصارات سياسية هامة في المجال الاممي وعادت تلك الانتصارات بعزلة القادة الصهاينة الرجعيين الاستعماريين والعنصريين باسرائيل، وشعب فلسطين ينمي نضالات جماعية بمختلف اشكالها بفلسطين وبالأراضي العربية المحتلة.

واكد الوفد حكمه ضد كل محاولة امبريالية للحلول الجزئية مثل « اتفاقية سيناء » من أجل تسوية مشكلة الشرق الاوسط.

كما يؤكد تضامنه ومساندته لكفاح العمال والشعب الفلسطيني. دمشق في ١٩ مارس ١٩٧٦

اعضاء مكتب نقابات الاردن، وفد الس.ج.ت. علما بالنضالات التي يتولاها العمال الاردنيون ضد الحكم الديكتاتوري للملك حسين.

واكد وفد الس.ج.ت. من جديد لرفاق الجامعة العامة لعمال الاردن معاضدته وتضامنه مع عمال وشعب الاردن في نضالهم من أجل التمتع في وطنهم بالحريات الديمقراطية والنقابية.

دمشق في ١٨ مارس ١٩٧٦

أقام وفد الس.ج.ت. الفرنسية بقيادة الرفيق جورج سيغي الأمين العام بالجمهورية العربية السورية بقيادة الرفيق جورج سيغي الأمين العام بالجمهورية العربية السورية بدعوة من الجامعة العامة لنقابات العمال بسوريا وتقابل في اليوم ١٩ من مارس ١٩٧٦ بدعوة صادرة من الرفيق فتحي الراغب الرئيس معه ومع أعضاء الإدارة للجامعة العامة لعمال فلسطين.

زيارة وفد الس.ج.ت. للجمهورية السورية

بعثت الجامعة العامة لنقابات العمال بالجمهورية العربية السورية بدعوة لزيارة سوريا الى وفد الس.ج.ت. بقيادة جورج سيغي الأمين العام ومؤلفا من السادة جان كلود لاروز الأمين بالس.ج.ت. وجيليار جوليس عضو اللجنة التنفيذية وسلوى القمرتي المشاركة بالقطاع الاممي للس.ج.ت. ونشرت التصريحات التالية :

بمناسبة حلول وفد الس.ج.ت. بسوريا اثر دعوة صدرت لها من الجامعة العامة لنقابات العمال بالجمهورية العربية السورية بقيادة الأمين العام جورج سيغي لبت الس.ج.ت. الدعوة الصادرة اليها من الجامعة العامة للنقابات بالاردن.

وأثناء النقاش الودي الذي جرى في ١٨ مارس ١٩٧٦ أحاط الرفيق والرئيس فتحي الناجي وبقيّة

UN NUMERO SPECIAL DE LA Tribune du Travailleur Marocain, Algérien, Tunisien

Le numéro du mois de mai de la « Tribune du Travailleur Marocain, Algérien, Tunisien » rendant compte de la 4^{ème} Conférence Nationale sera un numéro spécial.

Ce numéro d'une présentation plus moderne, bénéficiant de techniques nouvelles, sera la préfiguration de ce que sera notre journal dans un proche avenir.

Ce numéro sera vendu au prix de 1,00 F.

Demandez-le dès maintenant à votre diffuseur habituel de la « Tribune du Travailleur Marocain, Algérien, Tunisien ».

الحقد الصهيوني

يتجلى بباريس

الحقد الصهيوني يتجلى بباريس بسبب الحرب الاهلية الدائرة رحاها بلبنان أجل رئيس الدولة السوري زيارته لفرنسا في آخر لحظة ولموعد لم يحدد بعد ، غير أن الفاشستيين الصهاينة الذين ألفتوا اليهم الانظار قبيل هذه الزيارة بواسطة حملة حقد ضد سوريا كانت صاحبة بباريس شعروا ، كما يبدو ، بالحرمان ، ومع ذلك قاموا بوضع قنبلة ضد سفارة الجمهورية السورية . وفي هذا الوضع وجه جورج سيغي الرسالة التالية لسفير سوريا بفرنسا العزيز .

بلغنا نبأ الاعتداء الاثيم ضد مبنى سفارة الجمهورية العربية السورية بباريس وابلغ معاليكم امتعاضنا واستنكارنا لهذا العمل الفظيع .

وبهذه المناسبة نريد ان نؤكد لمعاليكم تضامننا الكامل واننا نحیی نشاطكم الخاص من أجل توكيد الروابط التي تشد الشعبين السوري والفرنسي ولان زيارة الرئيس حافظ الاسد ستسهم في توثيقها .

والس . ج . ت . التي تقدر أحسن تقدير أعمال الجمهورية العربية السورية من أجل اقامة السلام والامن بالشرق الاوسط وانجاز الرقي الاجتماعي بسوريا تلتزم بأن تعرف أكثر فأكثر الطبقة الشغيلة الفرنسية بمنجزات شعبكم .

لا شيء يستطيع افساد روابط الصداقة والتضامن القائمة بين طريقتنا الشغليتين والتي تزداد نموا بين الس . ج . ت . والجامعة العامة للنقابات السورية .

وان نجدد عواطف المودة والتضامن نرجو التكرم ، يا معالي السفير ، بقبول تحياتنا الاخوية . عن المكتب الكونفدرالي للس . ج . ت جورج سيغي الامين العام

Courrier des lecteurs suite de la page 4

بريد القراء

النسبتان الاخيرتان لم تتغيرا منذ عام ١٩٦٦ .

وهذا تطبيقا لمبدى خاطيء ، في المقابلة ، كما لو كان البلد المستورد لليد العاملة هو كذلك يصدر اليد العاملة .

المنح العائلية انما هي تكملة لجزء من الاجر فلا مبرر لهذه التفرقة لانها نيل مباشر لطاقة الشراء بالنسبة لأولئك العمال .

اما نشاطات صندوق النشاط الاجتماعي (الفاس) فهي اساسا تغذي صناديق عدة جمعيات خاصة مكلفة بالاستقبال والاسكان (سوناكوترا) وبمحو الامية ، وبالعامل الاجتماعي الخ . فاذا كان لبعض هذه الجمعيات حرص حقيقي للدفاع عن حقوق المغتربين فليست الحالة كذلك دائما .

وبالاختصار فان صندوق النشاط الاجتماعي شرح وظيفته كاتب الدولة للهجرة السيد ديجود بأنه وسيلة ممتازة حكومية لتمويل سياسة الهجرة . وكما يقال ليس من الصعب اظهار السخاء ، وليس كله ، بالاغتراف من جيوب الآخرين .

ومنظمة الس . ج . ت . تناضل ضد هذا الوضع عندما تطالب بالمساواة في الحقوق ، في كل الحقوق ، بين العمال الفرنسيين والمغتربين .

اوبان تنفي

الى اللجنة الكونفدرالية لحركة العمال المغتربين (م . و . ي)

ATTENTATS RACISTES

davantage les relations algéro-françaises et, bien que les autorités algériennes aient directement mis en cause des membres des services spéciaux français, des éléments de l'ex-O.A.S., le Pouvoir continue à garder le silence à ce sujet.

» Dans le même temps, votre récente prestation télévisée, de même qu'une déclaration de M. Durafour au journal « France Soir », laissent entendre que la question du chômage pourrait être réglée dans notre pays par le départ des immigrés. Cette disposition, qui ne peut se justifier du point de vue économique, est au contraire dangereuse dans la mesure où elle alimente des courants de caractère raciste et xénophobe.

» En raison de la persistance de ces attentats et de la tension ainsi créée, nous insis-

La réponse est encore attendue... en attendant d'autres attentats.

(Suite de la page 8.)

tons très fortement pour que des mesures, qui s'avèrent urgentes, soient prises, en particulier pour :

- l'arrestation et le châtiment des coupables ;
- la dissolution des groupes racistes et fascistes ;
- la protection des biens algériens en France ainsi que des personnes, travailleurs immigrés et leurs familles, en leur garantissant sécurité et dignité.

» En espérant que vous nous ferez connaître rapidement les mesures que votre gouvernement entend enfin prendre pour que cessent ces actes inadmissibles, restés impunis jusqu'à ce jour, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre considération.

Georges SEGUY,

Secrétaire Général de la C.G.T.
25 février 1976 .

عدد خاص من

منبر الخدام المغربي والجزائري والتونسي

سيكون العدد الصادر في شهر مايو من صحيفتكم « منبر الخدام المغربي والتونسي والجزائري » عددا خاصا بالندوة الوطنية الرابعة .

سيكتسي ثوبا جديدا يجاري به العصر مستفيدا من التقنيات الجديدة ويكون صورة مسبقة عما سيصبح عليه اخراج صحيفتنا في المستقبل القريب .

سيعرض العدد لدى الباعة وسعره فرنك واحد .

أوصوا عليه من الآن لدى مروج الصحيفة المعتاد : صحيفتكم « منبر الخدام المغربي والجزائري والتونسي » .

في الذكرى العشرين لاستقلال تونس

احتفلت تونس في الايام الاخيرة بمرور ٢٠ سنة عن استقلالها السياسي الذي نالته بعد نضال طويل خاضته ضد الاستعمار الفرنسي طيلة ثلاثة أرباع قرن ، ودفعت فيه ثمنا باهظا يتمثل في استشهاد العدد الكبير من خيرة أبنائها الوطنيين من نقابيين وشيوخيين ودستوريين كحشاد ومحمد علي الحامي وغيرهما .

وقد طرح الاستقلال السياسي على البلاد ، بطبيعة الحال ، مهام جديدة تتمثل في الخروج من التخلف وحالة البؤس التي خلفها الاستعمار ، وفي تشييد اقتصاد وطني مستقل وقوي يحميها من كل أنواع الهيمنة الامبريالية والاستعمارية ، ويلحقها بمصاف الدول المناضلة من أجل التقدم والعدالة والسلام .

غير أن الخطة الاقتصادية والاجتماعية التي سلكتها الحكومة التونسية بعد الاستقلال - بالرغم من تحقيق الكثير من المنجزات - والتي تعتمد الاتجاه الرأسمالي في التطور لم تفتأ أن أدت بالبلاد الى طريق مسدود ، ولم تستجب للامال التي علقتها الجماهير الشعبية على الاستقلال مما أدى بالحكومة التونسية الى التفكير في تغيير السياسة المتبعة والشروع في تطبيق تجربة ايجابية تعتمد على التخطيط والتصميم وعلى تغيير الهياكل الاجتماعية والاقتصادية ، غير أن هذه التجربة نتيجة لأخطاء في الاسلوب وأخطاء في التطبيق، ثم نتيجة انعدام الحريات الديمقراطية والنقابية لم تسمح للقوى العمالية والثورية بدعمها دعما حيا ، وبالعامل على حمايتها مع التنبيه الى أخطائها ، الشيء الذي يسهل على القوى الرجعية بمساندة مكشوفة من الاوساط

الرجعية ، افشالها .

ومنذ سنة ١٩٦٩ ، بدأ الشروع في تطبيق سياسة أخرى موالية للرأسمالية ، وبالرغم من أن مطبقها يدعون بأنهم انما جاءوا ليصلحوا أخطاء تجربة الستينات فانهم في الواقع يسلكون سياسة أخرى تتوخى الاسلوب الرأسمالي ، أصبحت مدعومة من قبل قوى اجتماعية أثرت خلال العشرين سنة الماضية ، وهي تبذل كل ما في وسعها لاستمرار هذه السياسة - وبطبيعة الحال فان عواقب هذا التحول الجذري بدأت تظهر منذ الاشهر الاولى من بداية السبعينات : ارتفاع الاسعار - التفريط في القطاع الدولي شيئا فشيئا والتأكيد على القطاع الخاص ، تفاقم أزمة البطالة - المشكلة الزراعية - تبعية البلاد في الكثير من المجالات الى الاوساط الرأسمالية الاجنبية - الخ . وباختصار هناك خطر كبير ، ان استمرت الأوضاع ، يتهدد المكاسب الهامة التي حققتها تونس طيلة العشرين سنة الماضية .

هذا وبطبيعة الحال فان الطبقة العاملة الغنية بتقاليدها النقابية ومعها فئات اجتماعية واسعة ، لم تسكت على الظلم فقد هبت جميعها ، رغم تفاقم سياسة القمع والتسلط ، للدفاع عن مصالحها العادلة ، رافضة السياسة المتبعة ، وما تتطلبه من تضحيات لا يطالب بتقديمها الا الشغالون ، والجماهير المستضعفة لصالح قلة من الرأسماليين التونسيين والاجانب ، طارحة مباشرة ، او غير مباشرة ، ضرورة سلوك سياسة أخرى تقدمية وديمقراطية ، رافضة الطريقة التي تسلكها الحكومة التونسية والمعتمدة على تطوير الأوضاع وكأن لا وجود لاية مشكلة ، وكل شيء يدعو الى التفاؤل هي طريقة يكذبها الواقع الحقيقي الذي تعيش عليه البلاد بعد عشرين سنة من الاستقلال .

الخدّام التونسي والمغربي والجزائري

« MENSUEL DE LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS ALGERIENS, TUNISIENS ET MAROCAINS »

DÉCLARATIONS GOUVERNEMENTALES SUR L'IMMIGRATION ET ATTENTATS RACISTES

Les orientations anti-impérialistes et progressistes de l'Algérie ne manquent pas de susciter des réactions négatives chez les tenants d'un ordre moribond. En France aussi, des fascistes, survivants hirsutes d'un monde colonial évanoui s'activent. Toute leur phraséologie rétrograde ne serait que folklore s'ils ne trouvaient pas écho à leurs aspirations dans la passivité et l'indolence de la police à l'égard de leurs attentats criminels.

C'est pour protester contre un tel état de fait que Georges SEGUY, Secrétaire Général de la C.G.T., a envoyé le 25 février 1976, la lettre suivante au Premier ministre :

« Monsieur le Premier ministre,
» De nouveaux attentats viennent d'être commis ces jours derniers contre des représentations et des organismes officiels de la République algérienne, à Paris, à Lyon, à Strasbourg. Le Bureau Confédéral de la C.G.T., devant cette recrudescence de violence qui s'ajoute aux enlèvements, aux crimes racistes déjà perpétrés, a élevé une vigoureuse protestation, de même que d'autres organisations.

» Jusqu'à ce jour, malgré les promesses du Président de la République, malgré les multi-

ples interventions de notre Centrale syndicale, la loi anti-raciste du 1^{er} juillet 1972 n'est toujours pas appliquée et des individus et groupes racistes et fascistes continuent à se livrer impunément à des actes terroristes anti-algériens non seulement en France mais aussi dans d'autres pays d'Europe, et même en Algérie à partir de notre territoire.

» Le Gouvernement n'a encore pris aucune mesure contre les auteurs de ces attentats — pourtant connus — qui visent à dégrader encore

SUITE PAGE 7

حديث مع جورج سيني

نفسه افكارا كريمة ستطرد بلا رجعة كل مظاهر النبذ والتفرقة والعنصرية او كره الاجنبي والتي ما زالت تعيش في مجتمع متأخر، ذلك ما نتولاه من جانبنا داخل الس.ج.ت. حتى تقتصر تلك الافكار الكريمة في اقرب وقت

بأوساط الطبقة الشغيلة .

— فعلا ، تواترت تصريحات اعضاء الحكومة ، في المدة الاخيرة ، وتقابلت لاليهام بأن المغتربين هم السبب في البطالة اما مباشرة واما بطريقة غير مباشرة وانهم

المتسببون في الازمة الحالية .

— ذلك محض كذب وافتراف ومحاولة منحطة لمحاولة التفرقة مرة اخرى بين العمال الفرنسيين واخوانهم المغتربين ولكن مثالها الفشل والخيبة وقد استنكرنا صيغتها بمجرد التصريح بها .

— في هذا الاجتماع الغريب نلاحظ حضور الكثير من الشبان

المغتربين . . .

— اني لسعيد ، في هذه الندوة العامة للشبان العاطلين عن العمل التي نظمتها الس.ج.ت. وهو حدث غير مسبوق في تاريخ الحركة النقابية ان لاحظ وجود عدد غفير من الشبان المغتربين الذين كان لهم عمل وحرموا منه وحتى أبناء عمال مغتربين لم يتحصلوا على عمل . وفي هذا الاجتماع الخاص بالشباب يمكننا الاستماع للاحاديث ومشاهدة كل الحاضرين فلا نشعر بالفوارق لا من حيث العرق او الجنسية فالجميع متفقون على ان الس.ج.ت. لا تعترف الا بوجود عرق واحد عرق بشري دون تمييز لاعتبارات اخرى واطن أن الشباب يحمل في

٣ ملايين منخرط بالس.ج.ت. الندوة الرابعة الوطنية بقلب المعركة من أجل

غير مفصول عن كفاحات جميع العمال ، تلك مسائل تتطلب منا مزيد التفكير .

وذلك ايضا مرهون بالعمل المغتربين انفسهم ليحرصوا حتى تكون نقابتهم او فرعهم النقابي — لا ينسى مثلا ان يوم ٨ مارس تناول مشكلة النساء المغتربات .

— انه اوفد في ١١ مارس عدة شبان مغتربين للندوة العامة للشبان العاطلين .

— تحمل الاهتمام في ١٨ مايو اثناء الاجتماعات الجهوية للمتقاعدين للدفاع عن مطالب العمال المغتربين المحليين على المعاش .

وخصوصا للنضالات اليومية من أجل الاجور والدفاع عن الوظيفة وبالإضافة لذلك الحرص على اقام المطالب العامة والاهتمام الخاصة بالعمال المغتربين .

وطبعا لا تقتصر الندوة الوطنية على درس هذين الموضوعين الكبيرين بل ستخوض في كل المسائل التي تهم المغتربين ليس فقط بميدان الشغل بل وحتى في الحياة اليومية كالمسكن والملاجئ السكنية وغير ذلك .

ستوضح قائمة المطالب حسب الفئات اللسانية . ولهذا يا حضرات القراء نعتد عليكم لفائدكم دون انتظار الاجتماعات والنقاشات والمناقشات والمحاضرات التي ستجري بالمدن والقرى وبالمؤسسات قبل انعقاد الندوة بان تبعثوا لنا بأرائكم وبمقترحاتكم وبحلول تشيرون بها لتحسين مشروعنا .

حدثكم صحيفتنا عدة مرات عن نضال الس.ج.ت. ضد العنصرية وستخوض الندوة في هذا الموضوع ونحن شاعرون بوجوب المزيد من ذلك كثيرا . ومن أجل ذلك قررنا عقد منضدة مستديرة للس.ج.ت. في ١٥ ابريل لمقاومة العنصرية بمشاركة شخصيات من مختلف الاوساط : رجال قانون واطباء واقتصاديين وعلماء الى غير ذلك .

للاعداد الى ذلك يجب في كل

SUITE PAGE 3

العمال المغتربون ، هم كغيرهم من مجموع العمال ، ضحايا الازمة وفي غالب الحالات ، اول الضحايا ، ولهم أحط الاجور ومحرومون من الامان ولهم ظروف عمل سيئة وسكن ردي . ذلك ما يقابلهم كل يوم .

والبطالة تزداد بسرعة متضاعفة مرتين بالنسبة لهم بالمقارنة مع العمال الفرنسيين . وكان ذلك غير كاف فزادت السلطة الطين بلة والمريض علة :

— ترفض للعمال المغتربين المساواة في الحقوق ، ومباشرة الحرية الفردية والجماعية (كما ذلك موضح باتفاقية جنيف التي تمنع الحكومة الفرنسية من التوقيع عليها دائما) .

— تباشر سياسة الطرد من خلال نظام جديد اشترعته لمنح بطاقة الإقامة :

— تواصل تطبيق سياسة التفرقة في عدة ميادين (المنح العائلية ، الاحالة على المعاش ، التكوين المهني الخ) .

— تساهم في تضخم العنصرية بتنمية النظرية القائلة بأنه لو نقص عدد العمال المغتربين لنقص عدد العاطلين عن العمل .

فكان العمال المغتربين هم المسؤولون عن الازمة !

سيقع الخوض بصورة واسعة في سياسة جيسكار — ديجود وفي مواقفها بالنسبة للمغتربين وفي الحلول التي اقترحتها الس.ج.ت. اثناء الندوة الوطنية الرابعة التي ستعقد يومي ٢٩ و ٣٠ ابريل بباريس . ذلك اول موضوع للنقاش الكبير اثناء اعمال الندوة .

والموضوع الثاني : كيف نحسن نشاطنا بصفوف اليد العاملة المغتربة ؟ سيسمح لنا بالتأمل الواضح من عملنا ومن نجاحاتنا وكذلك لنبحث عن تحسين ما قمنا به من اجل الدفاع والتنظيم لفائدة العملة المغتربين .

توحيد العمل بين العمال الفرنسيين والمغتربين ، وجعل الدفاع عن مطالب العمال المغتربين

PROJETS DE PLATES-FORMES REVENDICATIVES DES TRAVAILLEURS MAROCAINS ET TUNISIENS

PAGE 2

PAGE 5

Ce projet sera soumis
à la discussion de la
4^{me} Conférence Nationale de la C.G.T.
sur les problèmes de l'immigration
à Paris les 29-30 avril 1976

REVENDEICATIONS DES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS MAROCAINS EN FRANCE

Le nombre des travailleurs marocains en France augmente d'année en année. Comme l'ensemble des autres immigrés et des salariés français, ils ne veulent pas faire les frais de la crise. Ils sont concernés par la satisfaction des revendications générales contenues dans le programme d'action adopté par le 39^{ème} Congrès National de la C.G.T. (Le Bourget, 22-27 juin 1975) et notamment :

LE POUVOIR D'ACHAT

- La garantie et la progression du pouvoir d'achat des salaires, prestations familiales, rentes et pensions.
- La remise en ordre des salaires et systèmes de rémunérations.
- La fixation du salaire minimum interprofessionnel à 1.700,00 F.
- La réforme démocratique de la fiscalité.

LE DROIT AU TRAVAIL

- Le droit à l'emploi.
- La garantie de l'emploi.
- L'indemnisation du chômage et la garantie des ressources.
- L'abaissement de l'âge de la retraite.
- La réduction du temps de travail sans perte de salaire.
- La formation et le perfectionnement professionnels.

LE RESPECT DE LA VIE DES TRAVAILLEURS

- L'amélioration des conditions de travail.
- L'hygiène et la sécurité dans le travail.

LES DROITS ET LES LIBERTÉS DES TRAVAILLEURS

- Les droits à l'entreprise concernant la promotion, l'information économique et syndicale, la représentation des travailleurs.
- Les libertés syndicales :
 - amélioration et extension des dispositions de la loi du 27 décembre 1968 ;
 - protection des représentants des travailleurs ;
 - respect du mandat syndical ;
 - respect du droit de grève et interdiction du lock-out.
- L'éducation syndicale :
 - indemnisation par les employeurs des pertes de salaire consécutives aux congés-éducation ;
 - augmentation du nombre des bénéficiaires.
- La législation du travail :
 - amélioration du fonctionnement de l'inspection du travail et de la juridiction prud'homale.
- Les conventions collectives :
 - respect des garanties acquises et leur amélioration.
- Les libertés collectives et individuelles.
- La liberté de la presse et de l'information.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'HOMME

- L'enseignement et l'éducation permanente.
- La culture, les sports et les loisirs.

LES CONDITIONS DE VIE

- Les équipements collectifs, sanitaires et sociaux :
 - le logement ;
 - les transports ;
 - la santé ;
 - les équipements sociaux et l'action sociale.

LE CADRE DE VIE

Les travailleurs marocains en France sont également concernés par les revendications contenues dans la « Charte Revendicative de la C.G.T. » intitulée « Pour une politique de l'immigration conforme aux intérêts des travailleurs français et immigrés », revendications intégrées dans le programme d'action du 39^{me} Congrès National de la C.G.T.

Sur la base du principe de l'égalité des droits dans tous les domaines, cette charte revendicative puise les revendications générales des travailleurs immigrés, nées des conditions qui leur sont faites par le gouvernement et le patronat, concernant notamment :

- les conditions de recrutement, d'introduction, de séjour, d'emploi et de travail ;
- les droits syndicaux et les libertés syndicales ;
- les libertés individuelles et collectives ;
- le logement et le regroupement familial ;
- l'alphabétisation et la formation professionnelle ;
- les droits sociaux et familiaux ;
- les droits des familles, des femmes et des jeunes ;
- le Fonds d'Action Sociale pour les migrants ;
- les transferts de salaires, prestations, rentes et pensions ;
- les menées racistes et xénophobes ;
- la révision des accords bilatéraux et multilatéraux.

La C.G.T. considérant que toute discrimination doit être abolie non seulement entre les travailleurs de différentes nationalités, mais également entre les travailleurs français et immigrés :

Les conditions de séjour, d'emploi, les droits sociaux et syndicaux, les libertés des travailleurs immigrés doivent être garantis par l'institution d'un **statut de l'immigré à caractère démocratique et social.**

Contraints de s'expatrier, les travailleurs marocains ont des exigences et problèmes spécifiques qui appellent, de la part des gouvernements français et marocain, des décisions conformes à leurs intérêts et à ceux de leur famille.

INTRODUCTION

Les travailleurs marocains doivent être assistés par l'Office National d'Immigration qui, sous le contrôle des organisations syndicales représentatives de France et du Maroc, doit être le seul organisme compétent concernant le recrutement, l'information des emplois effectivement offerts, le pré-accueil au Maroc, l'introduction, l'accueil des travailleurs et de leur famille en France, leur hébergement provisoire et leur transport gratuit jusqu'au lieu de travail.

SÉJOUR

- Les titres de séjours et de travail doivent être délivrés et renouvelés sans tracasseries administratives.
- Les pertes de temps occasionnées par les démarches administratives doivent être rémunérées comme temps de travail.
- Dans la situation actuelle, le renouvellement des titres de séjour doit être garanti aux chômeurs, aux invalides et accidentés du travail, aux jeunes sans emploi.
- Les refus de délivrance ou de renouvellement des titres de séjour et de travail doivent être susceptibles d'appel et du pourvoi en cassation.

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les travailleurs immigrés marocains sont particulièrement attachés à la satisfaction des revendications contenues, en la matière, dans le programme d'action et dans la charte revendicative de la C.G.T. Ils réclament en outre :

- Avant le départ du Maroc, une préformation professionnelle adaptée à leur nouvel emploi et conditions de travail, ainsi que des cours d'initiation à la langue française.
- L'adaptation de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Des mesures particulières doivent être également prises pour rendre effectifs la réadaptation professionnelle et le reclassement professionnel des travailleurs marocains victimes nombreuses des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- En matière de congés payés, les travailleurs marocains se rendant dans leur pays doivent disposer d'un délai de route n'entraînant pas la rupture du contrat de travail, ni la perte des avantages acquis.
- Des mesures identiques doivent être également prises pour les chômeurs marocains se rendant au Maroc à l'occasion des congés.

CHOMAGE

- En cas de perte d'emploi, les travailleurs marocains doivent bénéficier dans les mêmes conditions que les travailleurs français de l'égalité des droits en matière :
 - de préavis et indemnités de licenciements ;
 - d'inscription comme demandeurs d'emploi ;
 - de reclassement professionnel ;
 - de l'aide publique et des ASSEDIC.
- En cas de transfert de résidence, la couverture sociale (prestations maladie, maternité, invalidité, décès) doit être intégralement assurée aux travailleurs marocains privés d'emploi.
- En cas de décès du travailleur indemnisé pour perte d'emploi, les droits acquis par celui-ci doivent être maintenus au conjoint survivant, aux enfants ou ascendant à charge.

ALPHABÉTISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle, la formation professionnelle continue, le perfectionnement professionnel, et notamment des jeunes, doivent également tenir compte de la réinsertion future des travailleurs marocains.

DROITS SYNDICAUX ET LIBERTÉS SYNDICALES

L'ensemble des droits syndicaux et des libertés syndicales reconnus aux travailleurs français doivent être garantis aux travailleurs marocains.

LIBERTÉS INDIVIDUELLES

La dignité et les libertés individuelles des travailleurs marocains en France ne doivent plus dépendre d'un régime de police mais de droits reconnus ; elles doivent être garanties, notamment par :

- L'abrogation des pouvoirs discrétionnaires détenus par le Ministère de l'Intérieur en matière d'assignation à résidence et expulsion.
L'assignation à résidence, l'expulsion éventuelles et pour délit grave, ne doivent pouvoir être prononcées que par les Tribunaux devant lesquels l'intéressé doit pouvoir présenter sa défense, faire appel, se pourvoir en cassation.
- La liberté d'opinion.
- Le droit de constituer et de diriger des associations démocratiques, sportives, culturelles, artistiques, de diffusion de la presse syndicale et démocratique destinées aux travailleurs marocains, leur permettant ainsi de persévérer et de développer leur culture nationale.

LOGEMENT ET REGROUPEMENT FAMILIAL

Les travailleurs marocains sont particulièrement concernés par la satisfaction des revendications contenues, en la matière, dans la charte revendicative de la C.G.T.

La situation actuelle appelle des mesures particulières :

- Maintien dans le logement des travailleurs privés d'emploi, accidentés du travail, malades.
- Abrogation des dispositions restrictives prises par le gouvernement français en matière de regroupement familial.

DROITS SOCIAUX

Malgré les déclarations d'intention, la proclamation de « l'égalité de traitement » dans la convention de Sécurité sociale Franco-Marocaine consacre des discriminations qui lèsent gravement les travailleurs marocains et leurs ayants droit.

Les discriminations les plus notables actuellement concernent les prestations familiales et les soins de santé :

- Les travailleurs marocains doivent bénéficier de l'ensemble des prestations familiales du régime français pour les membres de leur famille demeurant soit en France, soit au Maroc.
- Le droit aux prestations familiales et aux soins de santé doit être maintenu, en cas de retour au Maroc, des accidentés du travail, invalides, retraités, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins des victimes des accidents du travail.
- Les pré-retraites doivent être intégralement maintenues aux immigrés marocains de retour au Maroc.
- Les immigrés marocains doivent également bénéficier de l'ensemble des avantages sociaux attachés aux retraites complémentaires, y compris en cas de retour au Maroc.

TRANSFERTS DE SALAIRES ET DE PRESTATIONS

- Généralisation du paiement, sans frais, des prestations, rentes, retraites, par mandat-poste international pour les travailleurs marocains et ayants droit résidant au Maroc.
- Les transferts de salaires, prestations, rentes et pensions doivent être garantis des fluctuations monétaires par l'institution d'un taux de change préférentiel.

RÉVISION DES CONVENTIONS FRANCO-MAROCAINES

Les Conventions Franco-Marocaines doivent être révisées et améliorées, et notamment la Convention de Sécurité sociale, sur la base d'une réelle égalité de traitement entre les travailleurs marocains et les nationaux français.

PROJET DE CHARTE REVENDICATIVE POUR LES TRAVAILLEURS TUNISIENS EN FRANCE REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS TUNISIENS EN FRANCE

Les travailleurs tunisiens doivent être assistés par l'Office National d'Immigration qui, sous le contrôle des organisations syndicales représentatives, doit être le seul organisme compétent concernant le recrutement, l'information sur les emplois effectivement offerts, le pré-accueil en Tunisie, l'introduction, l'accueil des travailleurs et de leur famille en France, leur hébergement provisoire et leur transport gratuit jusqu'au lieu de travail.

— *L'Agence Nationale pour l'Emploi*, seul organisme compétent pour le recrutement et le placement des travailleurs tunisiens, doit veiller à l'application des prescriptions légales et conventionnelles relatives aux salaires, classifications, conditions et durée de travail et refuser toute discrimination.

— *Les contrats* doivent garantir aux travailleurs intéressés tous les droits qui sont ceux des travailleurs français et notamment l'égalité des traitements pour un travail de valeur égale. Ils doivent être établis dans les deux langues, français et arabe, dont un exemplaire doit appartenir en toutes circonstances au travailleur.

— Un logement décent doit être garanti par les employeurs aux travailleurs tunisiens.

— Tous les travailleurs immigrés tunisiens qui le désirent *doivent pouvoir faire venir leur famille en France*, sans aucune restriction. Un logement doit leur être garanti, sans que cela se fasse au détriment du reste de la population, avec des loyers accessibles.

— Le transport gratuit doit être assuré aux travailleurs immigrés tunisiens et leur famille, du lieu de résidence jusqu'à leur destination en France.

SEJOUR

— Sur présentation d'un contrat de travail en règle, un titre unique de séjour avec droit au travail, valable pour l'ensemble du territoire, doit être délivré aux travailleurs tunisiens comme à l'ensemble des travailleurs.

— Les pertes de temps occasionnées par les démarches administratives doivent être rémunérées comme temps de travail.

- Dans la situation actuelle, le renouvellement des titres de séjour doit être garanti aux chômeurs, aux invalides et accidentés du travail, aux jeunes sans emploi.
- Régularisation de tous les travailleurs tunisiens entrés en France avant juillet 1974, qui sont actuellement en situation irrégulière.
- *Membres de familles* : délivrance de titres de séjour à tous les membres de la famille du travailleur tunisien en France.
- *Accueil* : simplifier les démarches administratives : aux Préfectures, Inspections du Travail, Caisses de Sécurité Sociale et Allocations Familiales, afin de répondre à l'accueil nécessaire des travailleurs immigrés.

EMPLOI ET CONDITION DE TRAVAIL

Les travailleurs immigrés tunisiens sont particulièrement attachés à la satisfaction des revendications contenues, en la matière, dans le programme d'actions et dans la charte revendicative de la C.G.T. Ils réclament en outre :

- Avant le départ en Tunisie, une préformation professionnelle adaptée à leur nouvel emploi et conditions de travail, ainsi que des cours d'initiation à la langue française.
- L'adaptation de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.
- Des mesures particulières doivent être également prises pour rendre effectifs la réadaptation professionnelle et le reclassement professionnel des travailleurs tunisiens victimes nombreuses des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- En matière de congés payés, les travailleurs tunisiens se rendant dans leur pays doivent disposer d'un congé sans solde n'entraînant pas la rupture du contrat de travail, ni la perte des avantages acquis.
- Des mesures identiques doivent être également prises pour les chômeurs tunisiens se rendant en Tunisie à l'occasion des congés.

CHOMAGE

En cas de perte d'emploi, les travailleurs tunisiens doivent bénéficier dans les mêmes conditions que les travailleurs français de l'égalité des droits en matière de :

- Du préavis et indemnités de licenciement,
- D'inscription comme demandeur d'emploi,
- De reclassement professionnel,
- De l'aide publique et des A.S.S.E.D.I.C.,
- En cas de transfert de résidence, la couverture sociale (prestations maladie, invalidité, décès) doit être intégralement assurée aux travailleurs tunisiens privés d'emploi.
- En cas de décès du travailleur indemnisé pour perte d'emploi, les droits acquis par celui-ci doivent être maintenus au conjoint survivant, aux enfants ou ascendants à charge, qu'ils résident en France ou en Tunisie.

ALPHABETISATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

L'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle, la formation continue, le perfectionnement professionnel, et notamment des jeunes, doivent également tenir compte de la réinsertion future des travailleurs tunisiens.

ENSEIGNEMENT

- Outre l'enseignement de la langue française, tous les enfants des travailleurs tunisiens en France qui le souhaitent doivent pouvoir accéder gratuitement à l'enseignement de la langue arabe, sous la responsabilité et à la charge de l'Education nationale, qui doit se voir attribuer les crédits nécessaires de conformité avec les besoins réels de cet enseignement, au niveau primaire, secondaire et technique.
- Les classes d'initiations et de rattrapage scolaire, les centres de pré-formation professionnelle doivent être développés pour les jeunes immigrés, en particulier pour les jeunes filles, dans le cadre d'une politique correspondant aux intérêts de la jeunesse de France.
- Les bourses d'études doivent être attribuées aux enfants des travailleurs tunisiens, y compris au niveau de l'enseignement supérieur.

DROITS ET LIBERTES SYNDICALES

- Avec le droit d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix et les droits syndicaux reconnus par la loi, l'égalité totale de traitement avec les travailleurs français doit effectivement être garantie aux travailleurs immigrés tunisiens.
- L'exigence de savoir s'exprimer en Français pour être élu ou désigné aux différentes responsabilités syndicales, doit être supprimée, ainsi que l'exigence d'avoir résidé 5 ans en France, pour pouvoir diriger ou administrer les organisations syndicales, ainsi que la limitation à un tiers du nombre des immigrés dans les directions, ce qui exige la modification de la loi du 11 juillet 1975.
- Les travailleurs immigrés tunisiens doivent avoir le droit d'être élus aux Conseils de Prud'hommes.
Toutes dispositions doivent être prises pour qu'ils puissent voter aux prochaines élections prud'homales.
- La diffusion de la presse et tous autres matériaux syndicaux, spécifique aux travailleurs tunisiens doit être garantie dans les entreprises.
- La représentation, en ce qui concerne les organisations de la sécurité sociale et allocations familiales, doit être garantie aux travailleurs tunisiens.

LIBERTES INDIVIDUELLES

La dignité et les libertés individuelles des travailleurs tunisiens en France, ne doivent plus dépendre d'un régime de police mais de droits reconnus, elles doivent être garanties notamment par :

- L'abrogation de toutes les dispositions restreignant la liberté de circulation.
- L'abrogation des pouvoirs discrétionnaires détenus par le ministère de l'intérieur en matière d'assignation à résidence et expulsion.
- L'assignation à résidence, l'expulsion éventuelle et pour délit grave, ne doivent pouvoir être prononcées que par les tribunaux devant lesquels l'intéressé doit pouvoir présenter sa défense, faire appel, se pourvoir en cassation.
- La liberté d'opinion.
- Le droit de constituer et de diriger des associations démocratiques sportives, culturelles, artistiques, de diffusion de la presse syndicale et démocratique destinées aux travailleurs tunisiens, leur permettant ainsi de préserver et de développer leur culture nationale.
- Condamnation des méthodes antidémocratiques : intimidation, encadrement policiers dont les travailleurs tunisiens sont victimes dans leur activité syndicale et politique.

LOGEMENT ET REGROUPEMENT FAMILIAL

Dans le cadre de la cotisation patronale pour le logement, les travailleurs immigrés tunisiens doivent se voir attribuer ces logements, dans les mêmes conditions que les travailleurs français. Les organisations syndicales représentatives doivent pouvoir contrôler effectivement l'attribution de ces logements.

La situation actuelle appelle des mesures particulières :

- Augmenter le nombre de foyers afin de répondre aux besoins réels en matière de logement.
- Maintien dans le logement des travailleurs privés d'emploi, accidentés du travail, malades.

RESIDENTS EN FOYERS

- Loyers accessibles correspondants aux services réellement rendus.
- Reconnaissance des Comités de résidents.
- Révision et démocratisation des règlements intérieurs avec la participation des comités de résidents.
- Les jeunes filles et femmes seules doivent pouvoir être logées en foyers.
- Attribution d'une allocation logement aux résidents en foyers.
- Reconnaissance du titre de locataire aux résidents.

DROITS SOCIAUX

Malgré les déclarations d'intention, la proclamation de « l'égalité » de traitement dans la convention de sécurité sociale Franco-Tunisienne consacre des discriminations qui lèsent gravement les travailleurs tunisiens et leurs ayants droit.

Les discriminations les plus insoutenables actuellement concernant les prestations familiales et les soins de santé :

- Les travailleurs tunisiens doivent bénéficier de l'ensemble des prestations familiales du régime français pour les membres de leur famille demeurant soit en France, soit en Tunisie.
- Le droit aux prestations familiales et aux soins de santé doit être maintenu, en cas de retour en Tunisie des accidentés du travail, invalides, retraités, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins des victimes des accidents du travail.
- Les pré-retraites doivent être intégralement maintenues aux immigrés tunisiens de retour en Tunisie.
- Les immigrés tunisiens doivent également bénéficier de l'ensemble des avantages sociaux attachés aux retraites complémentaires, y compris en cas de retour en Tunisie.
- Généralisation du paiement, sans frais, des prestations, rentes, retraites, par mandat poste international pour les travailleurs tunisiens et ayants droit résidant en Tunisie.
- Les transferts de salaires, prestations, rentes et pensions doivent être garantis des fluctuations monétaires par l'institution d'un taux de change préférentiel.

F.A.S.

- Les moyens du F.A.S. doivent correspondre aux besoins des travailleurs immigrés et de leur famille, à charge exclusive de l'Etat et du Patronat.
- Les prélèvements annuels dans les caisses d'allocations familiales provenant des discriminations que subissent les travailleurs tunisiens comme l'ensemble des travailleurs immigrés doivent être supprimés, ainsi que les charges indues supportées par les Caisses d'allocations familiales remboursées.
- Utilisation des fonds du F.A.S. aux véritables besoins des travailleurs.
- Participation effective au Conseil d'Administration du F.A.S.

REVISION DES CONVENTIONS FRANCO-TUNISIENNES

- Les conventions Franco-Tunisiennes doivent être révisées et améliorées et notamment la convention de Sécurité sociale, sur la base d'une réelle égalité de traitement entre les travailleurs tunisiens et les nationaux français.
- Les organisations syndicales représentatives des deux pays d'accueil et d'origine doivent participer à ces négociations, en ce qui concerne la C.G.T., celle-ci revendique le droit d'y participer.

